



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MIAMI

Conseil consulaire de Miami en formation protection et action sociale (CCPAS) Procès-verbal

Le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS), présidé par Monsieur Laurent GALLISSOT, consul général, s'est tenu le 15 novembre 2019, à 14h00 dans les locaux du consulat général de France à Miami.

Membres de droit

M. Laurent GALLISSOT, consul général, président du conseil consulaire
M. Xavier CAPDEVIELLE, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire
M^{me} Nicole HIRSH, conseillère consulaire, conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger
M. Franck BONDRILLE, conseiller consulaire
M. Jacques BRION, conseiller consulaire, en conférence téléphonique

Membres participants

M^{me} Claire FRANCOULON, représentante de l'association Français du monde - ADFE à Miami
M^{me} Pascale GARCIA, chargée des affaires sociales
M^{me} Laurence-Anne ISMAEL, secrétaire générale de l'association « Miami Accueil »
M^{me} Cécile LACHETEAU, agent des Affaires Sociales
M^{me} Aline MARTIN, vice-présidente de l'Union des Français de l'étranger (UFE) à Miami
M^{me} Sandra POULIQUEN, consule adjointe, chef de chancellerie
M. Michel TESSIER, responsable associatif (délégué national PEEP au Handicap, président fondateur de V.I.E *Valorisation et Intégration par l'Evènement de la personne handicapée*, vice-président de SOS Autisme France...)

Représentés, absents ou excusés :

M^{me} Sophie BLACHET, présidente de l'association « Miami Accueil », représentée par M^{me} Laurence-Anne Ismael
M^{me} Anaïde GOVAERT, présidente de l'association « Amis de la Culture Française »
M. Joël WISZNIAK, médecin-conseil du Poste

Le consul général rappelle la confidentialité des débats et indique que l'ordre du jour comprend les 4 points suivants :

1. Rapport d'activité pour l'année 2019 ;
2. Renseignements chiffrés de l'enquête sur le coût de la vie ;
3. Proposition d'un nouveau taux de base pour l'année 2020 ;
4. Examen des situations individuelles et propositions pour l'année 2020.

Mme Pascale GARCIA, agent en charge des affaires sociales au Consulat, est proposée en tant que secrétaire de la réunion.

1 - Rapport d'activité pour l'année 2019

A) Eléments d'information concernant les principaux cas traités en 2019 par le service des affaires sociales :

- Français en difficulté : une centaine de dossiers traités du début de l'année 2019 à mi-novembre 2019 (Français de passage ayant perdu leur titre de voyage ou ayant été victimes de vol, d'accident de la route ou autre, Français résidents en difficulté : personnes hospitalisées et/ou dans des centres psychiatriques, personnes âgées à faibles revenus, parfois atteintes de maladies invalidantes telles qu'Alzheimer ; parent seul avec enfants ; violences domestiques ; etc).
- Arrestations : 34 arrestations, du début de l'année 2019 à mi-novembre 2019 (violences domestiques, consommation et trafic de drogue, situation illégale sur le territoire, vol).
- Retraites : principalement des réponses à des demandes d'information, des interventions lors des interruptions de paiement.
- Disparitions inquiétantes : 12 dossiers traités dont 7 personnes retrouvées.
- A ces activités s'ajoutent le traitement des demandes de bourses scolaires (21 boursiers en 2019), 16 dossiers de bourses d'enseignement supérieur (CROUS) et 3 dossiers d'obligation alimentaire.
- Décès : 32 décès dont 21 transports de cendres et 11 transports de corps vers la France.

B) Aides ponctuelles versées du 1^{er} janvier à mi-novembre 2019

(Montant alloué de 500 € pour l'année 2019)

- **Secours occasionnels à des Français résidents inscrits au Registre**

Trois secours occasionnels ont été attribués entre le 1^{er} janvier et la mi-novembre 2019 pour un montant total de 364,35 euros.

- **Aides exceptionnelles à des Français de passage / Résidents non-inscrits au Registre / détenus :**

Une aide exceptionnelle a été attribuée entre le 1^{er} janvier et mi-novembre 2019 pour un montant de 135,65 euros.

- **Avances remboursables**

Aucune avance remboursable n'a été versée entre le 1^{er} janvier et la mi-novembre 2019.

C) Montant des allocations versées en 2019

25 demandes d'allocations (solidarité ou handicapé) examinées lors de la dernière réunion du comité (le 27 novembre 2018) ont été toutes accordées.

Le CCPAS de Miami a commencé à verser les allocations de 2019 selon le nouveau taux de base approuvé à compter du mois de mars 2019 (avec rétroactivité au 1^{er} janvier).

Allocation de solidarité et allocation d'adulte handicapé :

Le comité de Miami avait proposé un taux de base de 712 € pour 2019 calculé de la façon suivante: Taux de base accordé en 2018 = 694 € + application du taux d'inflation (+ 2.5 %) = 712,04 €, arrondis à **712 €**.

Le montant retenu par l'administration centrale a été fixé à **712 €/mois**.

Allocation pour enfant handicapé = 180 € par mois.

Allocation continue (allocation complémentaire accordée quand la carte MDPH comporte la mention « besoin d'accompagnement » ou « cécité ») = 151 €

Allocation discontinuée (allocation complémentaire attribuée sous réserve de la présentation d'un certificat médical justifiant de la nécessité d'un accompagnant pour certains actes de la vie courante ou dans le cas de dépenses médicales particulièrement importantes) = 75 €

D'autre part, un changement a eu lieu sur le CCPAS de 2019 :

- Une allocation adulte handicapé a été supprimée à partir du mois de novembre 2019 car les revenus que notre allocataire perçoit maintenant grâce à son travail sont supérieurs au taux de base.

2 – Renseignements chiffrés de l'enquête sur le coût de la vie

(Selon les instructions de cadrage, le taux de chancellerie retenu est celui en vigueur au 1^{er} septembre 2019, soit 1 USD = 0,896 €).

1- Montant des dépenses mensuelles d'une personne de 65 ans et plus, vivant seule :

- Logement : 1 462 \$/mois (1 310 €/mois)
- Nourriture : 501 \$/mois (449 €/mois)
- Santé : 517 \$/mois (463 €/mois)
- Habillement : 204 \$/mois (183 €/mois)
- Transport : 593 \$/mois (531 €/mois)

2- Montant du salaire minimum et des allocations de type revenu minimum d'insertion et minimum vieillesse prévus par la législation locale :

- Le salaire minimum fédéral reste inchangé en 2019, soit 7,25 \$ / heure (6,49 € / heure).

Salaire mensuel minimum : 1 257 \$, soit 1 126 € sur la base d'une semaine de 40 heures.
(US Census Bureau / Department of Labor).

➤ Le salaire minimum en Floride a augmenté en 2019 de 0.21 \$ /heure par rapport à 2018, soit 8,46 \$ /heure (**7,58 € /heure**).

Salaire mensuel minimum en Floride : 1 466 \$, soit **1 314 €** sur la base d'une semaine de 40 heures.
(Section 24, Article X of the State Constitution and Section 448.110, Florida Statutes).

➤ Il existe en Floride une allocation d'adulte handicapé dont le montant est variable, puisqu'il est fonction du handicap et des revenus avant l'incapacité de la personne concernée. Un minimum vieillesse est également assuré, quand le retraité a travaillé au moins 10 ans aux Etats-Unis. Son montant est variable selon le nombre d'années travaillées.

3- Salaire médian en Floride

Le salaire mensuel médian par famille, toutes catégories confondues, est de 4 098 \$, soit **3 671 €**
(US Census Bureau / State Median Family Income).

4- Seuil de pauvreté national (Données 2019 – Sources : US Census Bureau, 2019)

Seuil de pauvreté retenu en Floride au mois de janvier 2019 : 12 784 \$ /an (11 454 €),
soit 1 065 \$ /mois (954 €).

Nombre de personnes dans le foyer	Seuil de pauvreté (revenus annuels)	Seuil de pauvreté (revenus mensuels)
Une personne seule de moins de 65 ans	13 064 \$ - 11 705 €	1 089 \$ - 976 €
Une personne seule de plus de 65 ans	12 043 \$ - 10 791 €	1 004 \$ - 900 €
Un couple de moins de 65 ans	16 889 \$ - 15 132 €	1 407 \$ - 1 261 €
Un couple de plus de 65 ans	15 193 \$ - 13 613 €	1 266 \$ - 1 134 €
3	19 985 \$ - 17 907 €	1 665 \$ - 1 492 €
4	25 701 \$ - 23 028 €	2 142 \$ - 1 919 €

5- Taux d'inflation enregistré de septembre 2018 à septembre 2019 et variation du taux de chancellerie durant cette même période

- Le dernier taux d'inflation enregistré pour la Floride est de + **1.6 %**
(US Census Bureau / Department of Labor).

- Taux de chancellerie du 1er septembre 2018 au 1er septembre 2019 :

2018 :	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	0.86	0.86	0.87	0.88

2019 :	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
	0.88	0.88	0.88	0.88	0.896	0.896	0.896	0.896	0.896

Taux de chancellerie moyen sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} septembre 2019 :
1 USD = 0.88 €.

6- Valeur du taux de base 2019 (712 €), exprimée en monnaie locale au taux de chancellerie en vigueur au 1^{er} septembre 2018 et au 1^{er} septembre 2019

- Au 1^{er} septembre 2018 (1 USD = 0,86 €) : **827,90 \$**.
- Au 1^{er} septembre 2019 (1 USD = 0,896 €) : **794,64 \$**.
-

3 – Proposition d’un nouveau taux de base pour l’année 2020

Récapitulatif des précédents taux de base et taux de l’année en cours :

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de base proposé par le CCPAS	695 €	702 € / 775 €	737 €	755 €	712 €
Taux de base accordé par le Département	695 €	726 €	737 €	694 €	712 €

Proposition de taux de base pour l’année 2019 :

Le taux d’inflation pour la Floride enregistré au mois d’octobre 2019 (dernière donnée disponible) est évalué à + **1.6%** (Bureau of Labor Statistics, CPI = Consumer Price Index pour Miami, Tampa et South Region).

Pour déterminer le montant du nouveau taux de base pour l’année 2020, le président du conseil consulaire propose de prendre en compte les paramètres suivants :

- Montant en € du taux de base accordé pour 2019 (712 €)
- Application du dernier taux d’inflation connu (+1.6%)
- Application du taux de chancellerie au 1^{er} septembre 2019 (0.896 €)

A savoir :

Taux de base accordé en 2019 = 712 €.

Application du taux d’inflation à ce montant : $712 \text{ €} + 1.6 \% = 723,39 \text{ €}$, **arrondis à 723 €**

Nouveau taux de base : 723 €, soit 806,91 \$

(taux de chancellerie au 1^{er} septembre 2019 : 1 USD = 0,896 €).

Le président rappelle que le taux d’abattement logement représente 15 % du taux de base lorsque l’allocataire ne supporte pas de dépenses de logement (s’il est hébergé à titre gratuit), soit 108,45 € (correspondant à 121,03 \$).

4 – Examen des situations individuelles et propositions pour l’année 2020

- 14 dossiers d’allocation de solidarité (12 demandes de renouvellement et 2 nouvelles demandes).
- Allocation à durée déterminée : aucune
- 5 Allocations pour adulte handicapé (5 renouvellements).

d) 6 allocations pour enfant handicapé (6 renouvellements).

e) SMSE – Aide à l'enfance en détresse (1 nouvelle demande).

L'ordre du jour étant épuisé, le consul général, président du conseil consulaire :

demande aux membres du comité **de laisser** en salle de réunion les documents remis et les notes prises comportant des informations confidentielles sur la situation des allocataires ;

remercie les membres de leur participation à ce comité

et **lève** la séance à 15 h 35.